

Rapport du Président

Commission Permanente du
Vendredi 30 avril 2010

Service instructeur
Service Tarification des Etablissements
Sociaux

N° CP-2010-6-4-2

Service consulté

**REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS
DE COMMISSIONS ET DE GROUPES DE TRAVAIL**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de désigner les membres représentant l'Assemblée Départementale au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Xavier Jourdain » à NEUF BRISACH.*

A la suite de la fusion de ses activités sanitaires et médico-sociales par décision conjointe de l'Etat et du Conseil Général, l'établissement précité a vu son statut d'établissement public de santé transformé en établissement public social et médico-social.

Dans ce cadre et en application du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), la représentation de l'Assemblée Départementale au sein du Conseil d'Administration de cet établissement doit être assurée par trois de ses membres élus en qualité de titulaires exclusivement.

Il est rappelé qu'avant ces modifications statutaires, l'établissement susvisé comptait un représentant du Département au sein de son Conseil d'Administration, ce siège étant pourvu par Monsieur Frédéric HILBERT en qualité de titulaire ou, en cas d'empêchement, par Monsieur Eric STRAUMANN en tant que suppléant.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de désigner les trois membres de l'Assemblée Départementale chargés de siéger au sein du Conseil d'Administration de l'établissement susvisé pour la durée de leur mandat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER